

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

George Weston Limitée présente ses résultats pour le deuxième trimestre de 2023

Toronto, Ontario Le 1^{er} août 2023 George Weston Limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 12 semaines closes le 17 juin 2023²⁾.

Le Rapport du deuxième trimestre de 2023 de GWL a été déposé sur SEDAR et est disponible à sedar.com, ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse weston.ca.

« Les résultats positifs de GWL ce trimestre reflètent la vigueur soutenue et la stabilité de nos entreprises en exploitation », a déclaré Galen G. Weston, Président du Conseil et Chef de la direction de George Weston Limitée. « Propriétés de Choix ayant livré des résultats conformes à son plan financier et à ses initiatives d'aménagement, et Loblaw ayant offert aux Canadiens les soins, les produits et la valeur qu'ils recherchent, notre groupe est bien positionné pour continuer à connaître du succès. »

À nouveau ce trimestre, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») a enregistré de solides résultats sur les plans opérationnel et financier, alors qu'elle a continué à faire preuve d'excellence en matière de vente au détail. Ce trimestre a notamment été marqué par une augmentation du chiffre d'affaires, l'importance accordée à la valeur et un repli des marges brutes. Le bénéfice net de Loblaw a affiché une hausse exceptionnellement élevée de 31,3 %, en raison d'une charge comptabilisée à l'exercice précédent liée à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), alors que le montant ajusté du bénéfice net s'est accru de 10,6 %. La capacité de Loblaw à offrir de la valeur et des économies aux Canadiens jour après jour s'est traduite par une forte croissance du chiffre d'affaires dans les secteurs de l'alimentation et des pharmacies. La croissance du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail a été marquée par une tendance soutenue des consommateurs à se tourner vers les magasins à escompte, alors que les clients ont continué de tirer parti de la valeur offerte par les marques contrôlées de Loblaw et les offres personnalisées PC Optimum^{MC}. Le chiffre d'affaires tiré de produits de l'avant du magasin des pharmacies et de médicaments sur ordonnance est resté élevé, propulsé par la vigueur soutenue des produits de beauté. La marge brute du secteur Vente au détail a légèrement fléchi, à la fois dans le secteur de l'alimentation et dans celui des pharmacies, car Loblaw a dû composer avec des hausses à deux chiffres des coûts des fournisseurs, qui n'ont pas été entièrement répercutées sur les prix à la consommation, ainsi qu'avec une augmentation des pertes. Grâce à l'accroissement du chiffre d'affaires et aux mesures de contrôle des coûts, le montant ajusté du bénéfice net a affiché une hausse pour le trimestre.

Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») a enregistré d'excellents résultats au deuxième trimestre, ce qui reflète la demande soutenue pour ses centres commerciaux axés sur les produits de base et ses actifs industriels bien situés. Propriétés de Choix fait encore progresser ses projets d'aménagement et est en bonne voie d'achever cette année l'aménagement d'espaces industriels d'une superficie d'environ 1,6 million de pieds carrés et de deux projets résidentiels. Les travaux de Propriétés de Choix vont bon train pour le projet Choice Caledon Business Park, son plus grand site d'aménagement industriel situé dans la région du Grand Toronto, alors que la construction a commencé et que le premier bail a été signé, ce qui marque deux étapes majeures en vue de l'ajout d'espaces industriels de grande qualité à son portefeuille.

La société a également annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (la « TSX ») avait consenti à une modification de l'offre publique dans le cours normal des activités de la société afin de permettre à Wittington Investments, Limited (« Wittington »), l'actionnaire possédant le contrôle de la société, de participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Autres questions liées à l'entreprise (informations consolidées) » du présent communiqué de presse.

FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023

- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 498 millions de dollars, en baisse de 142 millions de dollars, ou 22,2 %. Le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 3,55 \$, en baisse de 0,81 \$ par action ordinaire, ou 18,6 %. La diminution est attribuable à l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, en raison essentiellement de l'incidence négative, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 377 millions de dollars, en hausse de 49 millions de dollars, ou 14,9 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 2,68 \$ par action ordinaire, en hausse de 0,45 \$ par action ordinaire, ou 20,2 %.
- La société a racheté 1,5 million d'actions ordinaires aux fins d'annulation à un coût de 241 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ liés aux activités poursuivies du siège social de CWL³⁾ se sont établis à 365 millions de dollars.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Les résultats de la société tiennent compte de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés positivement lorsque le cours des parts de fiducie diminue et sont touchés négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente.

Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	17 juin 2023	18 juin 2022		
Produits	13 884 \$	12 979 \$	905 \$	7,0 %
Résultat d'exploitation	1 099 \$	649 \$	450 \$	69,3 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 733 \$	1 588 \$	145 \$	9,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	12,5 %	12,2 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	508 \$	650 \$	(142) \$	(21,8) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	498 \$	634 \$	(136) \$	(21,5) %
Activités poursuivies	498 \$	640 \$	(142) \$	(22,2) %
Activités abandonnées¹⁾	– \$	(6) \$	6 \$	100,0 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾ lié aux activités poursuivies	377 \$	328 \$	49 \$	14,9 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,55 \$	4,32 \$	(0,77) \$	(17,8) %
Activités poursuivies	3,55 \$	4,36 \$	(0,81) \$	(18,6) %
Activités abandonnées¹⁾	– \$	(0,04) \$	0,04 \$	100,0 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ lié aux activités poursuivies (en dollars)	2,68 \$	2,23 \$	0,45 \$	20,2 %

- i) En 2021, Weston a conclu la vente des activités de Weston Foods. La participation de la société dans Weston Foods est présentée séparément en tant qu'activités abandonnées dans les résultats de la société. L'information est incluse dans le Rapport annuel de 2022 de la société. Le Rapport annuel de 2022 de la société peut être consulté à l'adresse www.sedar.com.

Au deuxième trimestre de 2023, la société a comptabilisé un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies de 498 millions de dollars (3,55 \$ par action ordinaire), en baisse de 142 millions de dollars (0,81 \$ par action ordinaire) comparativement au montant inscrit pour la période correspondante de 2022. La diminution reflète l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 191 millions de dollars (1,26 \$ par action ordinaire), en partie contrebalancée par une amélioration de 49 millions de dollars (0,45 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société décrite ci-dessous.

- L'incidence défavorable nette de 191 millions de dollars (1,26 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle principalement de ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 374 millions de dollars (2,49 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la diminution du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix;
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, du recouvrement d'impôt sur le résultat de 46 millions de dollars (0,31 \$ par action ordinaire) lié à la réévaluation de soldes d'impôt différé au titre de la cession de six actifs de bureaux (la « vente d'actifs de bureaux ») par Propriétés de Choix à Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») au deuxième trimestre de 2022;facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable de 118 millions de dollars (0,79 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriété de Choix dans Allied attribuable à la diminution du cours des parts de catégorie B d'Allied;
 - l'incidence favorable de 102 millions de dollars (0,70 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite des ajustements de consolidation comptabilisés au poste « Autres et intersectoriel ».
- L'amélioration de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société de 49 millions de dollars (0,45 \$ par action ordinaire) s'explique principalement par ce qui suit :
 - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw;
 - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Propriétés de Choix;
 - une diminution du montant ajusté du taux d'impôt effectif¹⁾ attribuable essentiellement à une diminution de la charge d'impôt exigible liée à la participation de la société dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw et à la tranche non imposable du profit découlant des cessions de biens immobiliers;facteurs en partie contrebalancés par :
 - la hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾.
- Le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies tient également compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,12 \$ par action ordinaire) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 377 millions de dollars, en hausse de 49 millions de dollars, ou 14,9 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022, en raison de l'amélioration de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société décrite ci-dessus.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 2,68 \$ au deuxième trimestre de 2023, en hausse de 0,45 \$ par action ordinaire, ou 20,2 %, par rapport à celui inscrit pour la période correspondante de 2022. La hausse est attribuable à la performance positive enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires¹⁾ lié aux activités poursuivies et à l'incidence favorable des rachats d'actions.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE (INFORMATIONS CONSOLIDÉES)

La société a réalisé les activités de financement liées au siège social de GWL³⁾ suivantes :

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités - Actions rachetées et annulées Au deuxième trimestre de 2023, la société a racheté et annulé 1,5 million d'actions (1,8 million d'actions en 2022) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au coût de 241 millions de dollars (285 millions de dollars en 2022). Au 17 juin 2023, le nombre d'actions émises et en circulation de la société, déduction faite des actions détenues en fiducie, s'élevait à 137,9 millions (144,7 millions d'actions au 18 juin 2022).

Au cours du deuxième trimestre de 2023, la société a souscrit à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal

des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait pas active sur le marché.

Voir la rubrique 3.6, « Dividendes et rachats d'actions », du rapport de gestion inclus dans le Rapport du deuxième trimestre de 2023 de la société pour obtenir plus de précisions.

Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw La société participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au deuxième trimestre de 2023, la société a tiré un produit de 250 millions de dollars (309 millions de dollars en 2022) de la vente des actions ordinaires de Loblaw.

Modification à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société La modification à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société permettra à Wittington de participer au programme de rachat d'actions de la société dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation (la « proportion fixe »). Au 21 juillet 2023, Wittington détenait environ 57 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

Une participation au programme de rachat d'actions de la société en ces termes signifie que le pourcentage de participation de Wittington dans la société continuera de croître. Wittington est d'avis que la société et ses entreprises en exploitation demeureront des investissements supérieurs à long terme. Wittington sera en outre en mesure d'accroître sa diversification, de réaliser des investissements durables et de soutenir la philanthropie.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société prévoit que celle-ci puisse, au cours de la période de 12 mois allant du 25 mai 2023 (la « date d'entrée en vigueur »), au 24 mai 2024, acheter un nombre maximal de 6 954 013 actions ordinaires, ce qui représente environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date d'entrée en vigueur, au moyen de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à la TSX ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, ou par tout autre moyen permis par la TSX ou en vertu de la loi applicable. Selon le nombre moyen d'actions négociées chaque jour de 151 757 au cours des six mois précédant la date d'entrée en vigueur, les achats quotidiens effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont limités à 37 939 actions ordinaires, à l'exception des exceptions relatives aux achats de blocs. Au 21 juillet 2023, un total de 1 382 828 actions ordinaires avaient été achetées par la société dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

La société sera autorisée à racheter ses actions ordinaires auprès de Wittington dans la proportion fixe à compter du 9 août 2023, conformément à une dispense accordée par la TSX en vertu de ses règles, règlements et politiques relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera réduit du nombre d'actions ordinaires achetées par la société auprès de Wittington. Dans l'hypothèse où la société rachète le nombre maximal d'actions ordinaires chaque jour dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et qu'aucune autre opération n'a d'incidence sur le nombre d'actions ordinaires, un maximum de 1 605 373 actions ordinaires peuvent être rachetées auprès de Wittington dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et la participation de Wittington dans la société s'accroîtrait jusqu'à 58,2 % à la conclusion de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

À titre d'exemple d'opérations quotidiennes, si la quote-part des actions ordinaires de Wittington est de 57 % (sa participation actuelle) et que la société rachète 19 400 actions ordinaires auprès des actionnaires publics dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités un jour donné, elle achètera 7 741 actions ordinaires de Wittington ce jour (ce qui correspond à 50 % de la quote-part des actions ordinaires de Wittington rachetées par la société aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ce jour-là) pour un total de 27 141 actions ordinaires achetées par la société aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ce jour-là.

Les achats auprès de Wittington seront effectués au cours de la séance de négociation extraordinaire de la TSX aux termes d'une entente relative au plan de cession automatique conclue entre le courtier de la société, la société et Wittington. Les achats auprès de Wittington seront effectués les jours de bourse, comme l'exige l'entente relative au plan de cession automatique, où la société effectue un achat auprès d'autres actionnaires. Si Wittington ne vend pas d'actions ordinaires au cours d'un jour de bourse conformément aux modalités de l'entente relative au plan de cession automatique (sauf en raison d'un événement perturbant le marché), l'exemption de la TSX cessera de s'appliquer et la société ne sera pas autorisée à faire d'autres achats auprès de Wittington aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

Extrait des informations sectorielles

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les états financiers consolidés annuels audités de 2022 de la société. La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIA¹⁾. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les											
	17 juin 2023						18 juin 2022					
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et inter-sectoriel	Total sectoriel	Éliminations	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et inter-sectoriel	Total sectoriel	Éliminations	Total
Produits	13 738 \$	330 \$	4 \$	14 072 \$	(188) \$	13 884 \$	12 847 \$	313 \$	4 \$	13 164 \$	(185) \$	12 979 \$
Résultat d'exploitation	925 \$	290 \$	(116) \$	1 099 \$	– \$	1 099 \$	740 \$	(451) \$	360 \$	649 \$	– \$	649 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	193	(246)	126	73	–	73	152	(439)	(51)	(338)	–	(338)
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies	732 \$	536 \$	(242) \$	1 026 \$	– \$	1 026 \$	588 \$	(12) \$	411 \$	987 \$	– \$	987 \$
Résultat d'exploitation	925 \$	290 \$	(116) \$	1 099 \$	– \$	1 099 \$	740 \$	(451) \$	360 \$	649 \$	– \$	649 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	671	1	(87)	585			633	1	(82)	552		
Éléments d'ajustement ⁽ⁱ⁾	42	(53)	60	49			124	676	(413)	387		
Montant ajusté du BAIIA¹⁾	1 638 \$	238 \$	(143) \$	1 733 \$			1 497 \$	226 \$	(135) \$	1 588 \$		

(i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA¹⁾.

Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les					
	17 juin 2023			18 juin 2022		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Contrats de location internes	– \$	(36) \$	(25) \$	– \$	(35) \$	(23) \$
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	–	(7)	–	–	(12)	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(63)	2	–	415	(5)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	–	376	–	–	570
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	(202)	–	–	(576)
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	–	–	(74)	–	–	(73)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	–	–	51	–	–	52
Autres	4	(10)	(2)	4	(8)	4
Total	4 \$	(116) \$	126 \$	4 \$	360 \$	(51) \$
Élimination des produits locatifs intragroupe	(188)	–	–	(185)	–	–
Total, y compris les éliminations	(184) \$	(116) \$	126 \$	(181) \$	360 \$	(51) \$

Résultats d'exploitation de Loblaw

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	17 juin 2023	18 juin 2022		
Produits	13 738 \$	12 847 \$	891 \$	6,9 %
Résultat d'exploitation	925 \$	740 \$	185 \$	25,0 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 638 \$	1 497 \$	141 \$	9,4 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	11,9 %	11,7 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	671 \$	633 \$	38 \$	6,0 %

Produits Les produits de Loblaw ont augmenté de 891 millions de dollars, ou 6,9 %, au deuxième trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022 pour s'établir à 13 738 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 13 471 millions de dollars, en hausse de 848 millions de dollars, ou 6,7 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 9 560 millions de dollars (8 981 millions de dollars en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail s'est accru de 6,1 % (0,9 % en 2022);
 - l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 9,1 % (9,6 % en 2022), ce qui est globalement semblable à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 3 911 millions de dollars (3 642 millions de dollars en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 5,7 % (5,6 % en 2022);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,3 % (6,1 % en 2022). Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé tient compte de produits de 112 millions de dollars (49 millions de dollars en 2022) provenant de Lifemark Health Group (« Lifemark »), qui a été acquise le 10 mai 2022. Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 0,9 % (2,3 % en 2022) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 4,7 % (3,6 % en 2022).
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 5,0 % (5,2 % en 2022).

Les produits tirés du secteur Services financiers se sont accrues de 51 millions de dollars, ou 17,2 %, au deuxième trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022. L'augmentation est attribuable surtout à la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit ainsi qu'à l'augmentation des commissions d'interchange et des autres produits liés aux cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 185 millions de dollars, ou 25,0 %, au deuxième trimestre de 2023 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022 pour s'établir à 925 millions de dollars.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw a augmenté de 141 millions de dollars, ou 9,4 %, au deuxième trimestre de 2023 comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2022 pour s'établir à 1 638 millions de dollars, en raison d'une hausse de 142 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail, partiellement contrebalancée par une diminution de 1 million de dollars enregistrée par le secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail a augmenté de 142 millions de dollars comparativement au trimestre correspondant de 2022 en raison de la hausse de 230 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 88 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 31,1 %, en baisse de 30 points de base comparativement à celle inscrite pour la période correspondante de 2022. Les marges du secteur Vente au détail ont légèrement fléchi, en raison principalement de l'augmentation des pertes et de la hausse des coûts des fournisseurs qui n'ont pas été répercutées sur les prix à la consommation.

- Les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 19,3 %, soit une baisse favorable de 60 points de base comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022. Cette baisse favorable s'explique essentiellement par le levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers a diminué de 1 million de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022 en raison surtout de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, au titre de laquelle une reprise de 3 millions de dollars a été inscrite pour l'exercice précédent, comparativement à l'augmentation de 8 millions de dollars enregistrée pour l'exercice à l'étude, et de l'augmentation des radiations contractuelles, des coûts d'exploitation et des coûts du programme de fidélisation attribuable aux dépenses accrues des consommateurs et à la progression du portefeuille de cartes de crédit, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par la hausse des produits dont il est question ci-dessus.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 38 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022 pour s'établir à 671 millions de dollars. L'accroissement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles découle essentiellement d'une augmentation de l'amortissement des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et des actifs loués ainsi que d'un amortissement accéléré de 8 millions de dollars (néant en 2022) attribuable à l'optimisation du réseau. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du deuxième trimestre de 2023 tiennent compte de l'amortissement de 116 millions de dollars (114 millions de dollars en 2022) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark.

Autres questions liées à Loblaw

Optimisation du réseau Au deuxième trimestre de 2023, Loblaw a comptabilisé une charge de 17 millions de dollars liée à l'optimisation du réseau, ce qui inclut un amortissement accéléré de 8 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessus.

Charges relatives à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque le Choix du Président Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui pourraient s'appliquer à la Banque PC, une filiale de Loblaw, de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard.

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC. Bien que Loblaw croie au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 111 millions de dollars, y compris les intérêts, au cours du deuxième trimestre de 2022. En septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Loblaw estime que cette provision est suffisante pour couvrir son passif, si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	17 juin 2023	18 juin 2022		
Produits	330 \$	313 \$	17 \$	5,4 %
Produits d'intérêts nets et autres charges financières	(246) \$	(439) \$	193 \$	44,0 %
Bénéfice net (perte nette)	536 \$	(12) \$	548 \$	4 566,7 %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹⁾	184 \$	175 \$	9 \$	5,1 %

Produits Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 330 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, en hausse de 17 millions de dollars, ou 5,4 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022, et ils tiennent compte d'un montant de 186 millions de dollars (183 millions de dollars en 2022) provenant de locataires de détail de Loblaw. L'augmentation des produits découle essentiellement de ce qui suit :

- les taux de location plus élevés principalement en ce qui concerne le portefeuille d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels;
- les recouvrements de capital plus élevés;
- l'incidence des acquisitions et des aménagements achevés;
- l'augmentation des paiements tirés des résiliations de baux.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les produits d'intérêts nets et autres charges financières de Propriétés de Choix se sont établis à 246 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 439 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La diminution de 193 millions de dollars découle essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable de 194 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la baisse du cours des parts au cours du trimestre;
- une augmentation des charges d'intérêts sur la dette à long terme découlant des taux d'intérêt plus élevés et de la hausse du solde moyen par rapport à la période correspondante de 2022;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des actifs financiers immobiliers.

Bénéfice net (perte nette) Propriétés de Choix a comptabilisé un bénéfice net de 536 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, en comparaison d'une perte nette de 12 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022. Cette augmentation de 548 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, de 601 millions de dollars en raison de l'incidence de l'augmentation du taux de capitalisation du portefeuille d'immeubles de commerces de détail au cours de l'exercice précédent;
- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers de 128 millions de dollars découlant de la baisse du cours des parts de catégorie B d'Allied;
- une augmentation des produits locatifs dont il est question ci-dessus;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la diminution des produits d'intérêts nets et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus.

Fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont établis à 184 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, en hausse de 9 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des produits locatifs et par la hausse des produits d'intérêts, lesquelles ont été en partie contrebalancées par une hausse des charges d'intérêts et des charges générales et administratives.

Autres questions liées à Propriété de Choix

Événements postérieurs à la date de clôture Le 5 juillet 2023, Propriétés de Choix a remboursé intégralement à l'échéance, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, le montant en capital total de 200 millions de dollars des débentures non garanties de premier rang de série B à 4,90 % en circulation. Le remboursement des débentures non garanties de premier rang de série B a été financé au moyen d'une avance consentie sur la facilité de crédit de Propriétés de Choix.

Le 24 juillet 2023, Propriétés de Choix a annoncé qu'elle avait convenu d'émettre, dans le cadre d'un placement privé, des débentures non garanties de premier rang de série T d'un montant en capital total de 350 millions de dollars, qui porteront intérêt au taux annuel de 5,699 % et viendront à échéance le 28 février 2034. Sous réserve des conditions de clôture d'usage, la clôture du placement devrait avoir lieu le 1^{er} août 2023.

PERSPECTIVES²⁾

Les perspectives de la société pour 2023 demeurent inchangées, celle-ci continuant de prévoir que le montant ajusté du bénéfice net¹⁾ lié aux activités poursuivies augmentera, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoyant utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

Loblaw Loblaw entend poursuivre son initiative d'excellence en matière de vente au détail tout en veillant à la progression de ses initiatives de croissance en 2023. Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins quotidiens des Canadiens. Toutefois, Loblaw ne peut prédire les répercussions exactes qu'aura l'incertitude entourant l'économie mondiale, incluant le contexte inflationniste, sur ses résultats financiers de 2023.

Pour l'exercice 2023 complet, Loblaw continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire¹⁾ se situe dans le bas de la fourchette à deux chiffres;
- les investissements dans son réseau de magasins et ses centres de distribution s'accroissent en investissant un montant net de 1,6 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,1 milliards de dollars, contrebalancés par un produit tiré des cessions de biens immobiliers d'environ 500 millions de dollars;
- un remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

Propriétés de Choix Les priorités de Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, à générer des flux de trésorerie stables et croissants et à accroître la valeur liquidative, le tout dans une perspective à long terme. Le portefeuille de grande qualité de Propriétés de Choix est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui sont moins sensibles à la volatilité économique et qui assurent donc la stabilité de l'ensemble de son portefeuille. Propriétés de Choix continue de bénéficier d'une tendance favorable à la location dans l'ensemble de son portefeuille et est bien positionnée pour gérer son risque lié au renouvellement des loyers pour 2023. Propriétés de Choix continue également de faire progresser son programme d'aménagement, en mettant l'accent sur les opportunités liées aux immeubles industriels, qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et l'accroissement de la valeur liquidative au fil du temps.

Propriétés de Choix est convaincue qu'elle demeurera toujours bien positionnée pour connaître du succès grâce à son modèle d'affaires, à la stabilité de ses locataires, à son solide bilan et à sa gestion financière disciplinée. Toutefois, il lui est impossible de prédire les effets précis qu'aura l'environnement économique élargi sur ses résultats financiers de 2023. En 2023, Propriétés de Choix continuera de se concentrer sur ses activités principales que sont les commerces de détail essentiels et le secteur industriel, sur sa plateforme résidentielle en pleine croissance et sur son important portefeuille de projets d'aménagement, et elle cible :

- des taux d'occupation stables dans l'ensemble du portefeuille, donnant lieu à une croissance, d'un exercice à l'autre, de 2 % à 3 % du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie⁴⁾;
- des FPAE¹⁾ annuels par part après dilution⁴⁾ de 0,98 \$ à 0,99 \$, soit une croissance de 2 % à 3 % d'un exercice à l'autre;
- des paramètres de levier financier stables, visant un ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIAJV⁴⁾ d'environ 7,5x.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Perspectives » du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel de 2022 de la société et de sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du deuxième trimestre de 2023, le Conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,713 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2023 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2023;
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 septembre 2023 aux actionnaires inscrits au 31 août 2023;
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2023 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2023;
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2023 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2023;
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2023 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2023.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023

Le Rapport annuel de 2022 et le Rapport du deuxième trimestre de 2023 de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse www.weston.ca, et ont été déposés sur SEDAR et sont disponibles à l'adresse www.sedar.com.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la TSX, et les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw ou Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter les documents que les sociétés déposent respectivement à l'occasion sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web respectif des sociétés, à l'adresse loblaw.ca et à l'adresse choicereit.ca.

This report is available in English.

Notes de fin de document

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport annuel de 2022 de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse devrait être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à weston.ca et à sedar.com.
 - 3) Le siège social de GWL renvoie aux résultats financiers non consolidés et aux mesures de GWL. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».
 - 4) Pour un complément d'information sur les mesures de Propriétés de Choix, voir le Rapport annuel de 2022 déposé par Propriétés de Choix, qui est disponible à sedar.com ou à choicereit.ca.
-

ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société a recours à des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers étant donné qu'elle estime que ces mesures et ratios fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à sedar.com ou à loblaw.ca ou choicereit.ca, respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les							
	17 juin 2023				18 juin 2022			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies				508 \$				650 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Participations ne donnant pas le contrôle				274				224
Impôt sur le résultat				244				113
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières				73				(338)
Résultat d'exploitation	925 \$	290 \$	(116) \$	1 099 \$	740 \$	(451) \$	360 \$	649 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	116 \$	– \$	– \$	116 \$	114 \$	– \$	– \$	114 \$
Charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	37	–	–	37	111	–	–	111
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	31	–	31	–	159	–	159
Ajustement de la juste valeur des dérivés	5	–	–	5	4	–	–	4
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(84)	63	(21)	–	517	(415)	102
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	–	–	(3)	(3)	(4)	–	–	(4)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	–	13	–	–	13
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	–	–	–	–	2	2
Éléments d'ajustement	158 \$	(53) \$	60 \$	165 \$	238 \$	676 \$	(413) \$	501 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 083 \$	237 \$	(56) \$	1 264 \$	978 \$	225 \$	(53) \$	1 150 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus ⁱ⁾	555	1	(87)	469	519	1	(82)	438
Montant ajusté du BAIIA	1 638 \$	238 \$	(143) \$	1 733 \$	1 497 \$	226 \$	(135) \$	1 588 \$

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA des deuxièmes trimestres de 2023 et de 2022 :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark au deuxième trimestre de 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Charges relatives à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC Au cours du deuxième trimestre de 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui pourraient s'appliquer à la Banque PC, une filiale de Loblaw, de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard.

Au deuxième trimestre de 2022, Loblaw a comptabilisé une charge de 111 millions de dollars, intérêts compris. Le 19 juillet 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC et a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. Le 29 septembre 2022, la Banque PC a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale.

Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers Propriétés de Choix a reçu des parts de catégorie B d'Allied à titre de contrepartie de la vente d'actifs de bureaux réalisée le 31 mars 2022. Propriétés de Choix a comptabilisé ces parts comme un placement dans des titres immobiliers. Le placement dans des titres immobiliers est exposé aux fluctuations du cours de marché des parts de fiducie d'Allied. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie d'Allied entraîne la comptabilisation d'un produit (d'une charge) dans le résultat d'exploitation.

Ajustement de la juste valeur des dérivés Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité liée aux prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Profit sur la vente d'immeubles non exploités Au deuxième trimestre de 2022, Loblaw a comptabilisé un profit au titre de la vente d'immeubles non exploités de 4 millions de dollars.

Au deuxième trimestre de 2023, Propriétés de Choix a cédé un immeuble et a engagé une perte, qu'elle a comptabilisée comme un ajustement de la juste valeur des immeubles de placement. À la consolidation, la société a comptabilisé l'immeuble au coût, diminué du cumul de l'amortissement, dans les immobilisations corporelles. Ainsi, au deuxième trimestre de 2023, à la consolidation, un profit additionnel de 3 millions de dollars a été pris en compte dans le résultat d'exploitation.

Coûts de transaction et autres charges connexes Au deuxième trimestre de 2022, Loblaw a comptabilisé dans le résultat d'exploitation des coûts d'acquisition de 13 millions de dollars liés à l'acquisition de Lifemark.

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D’ACTIONS ORDINAIRES LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires lié aux activités poursuivies et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies comme des mesures utiles pour l’évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l’exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	17 juin 2023	18 juin 2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	508 \$	644 \$
Moins : Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(6)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	508 \$	650 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	498 \$	640 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(3)	(2)
Bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires lié aux activités poursuivies aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	495 \$	638 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	508 \$	650 \$
Éléments d’ajustement (se reporter au tableau suivant)	(121)	(312)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	387 \$	338 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	377 \$	328 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(3)	(2)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	374 \$	326 \$
Nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	139,5	146,3

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

	12 semaines closes les			
	17 juin 2023		18 juin 2022	
(en dollars, sauf indication contraire)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Activités poursuivies	498 \$	3,55 \$	640 \$	4,36 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :				
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	44 \$	0,32 \$	44 \$	0,31 \$
Charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	15	0,11	45	0,31
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	28	0,20	146	0,99
Ajustement de la juste valeur des dérivés	2	0,01	2	0,01
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(17)	(0,12)	85	0,58
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(1)	(0,01)	(2)	(0,02)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	7	0,05
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ⁱⁱ⁾	(202)	(1,45)	(576)	(3,94)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw ⁱⁱⁱ⁾	10	0,07	(18)	(0,12)
Réévaluation de soldes d'impôt différé ^{iv)}	–	–	(46)	(0,31)
Conversion des monnaies étrangères et autres activités à l'échelle de la société	–	–	1	0,01
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	(121) \$	(0,87) \$	(312) \$	(2,13) \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	377 \$	2,68 \$	328 \$	2,23 \$

- i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.
- ii) Les parts de fiducie détenues par des porteurs de parts autres que la société sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période, par le biais des charges d'intérêts nettes et des autres charges financières.
- iii) La société a comptabilisé une charge d'impôt différé à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.
- iv) Au deuxième trimestre de 2022, la société a réévalué certains soldes d'impôt différé par suite de la vente d'actifs de bureaux.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES DU SIÈGE SOCIAL DE GWL³⁾ LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES Les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL³⁾ liés aux activités poursuivies sont tirés des dividendes reçus de Loblaw, des distributions reçues de Propriétés de Choix et du produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	17 juin 2023	18 juin 2022
Dividendes de Loblaw	69 \$	64 \$
Distributions de Propriétés de Choix	83	82
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation du siège social de GWL ³⁾ provenant des activités poursuivies	152 \$	146 \$
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	250	309
Siège social de GWL, financement et autres coûts ⁱ⁾	(16)	(44)
Impôt sur le résultat payé	(21)	(34)
Flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL ³⁾ liés aux activités poursuivies	365 \$	377 \$

i) Inclus au poste « Autres et intersectoriel », le siège social de GWL comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément à la directive sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des Normes internationales d'information financière publiée par l'Association des biens immobiliers du Canada en janvier 2022.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	17 juin 2023	18 juin 2022
Bénéfice net (perte nette)	536 \$	(12) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles	1	–
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	(1)	(2)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	(376)	(570)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(86)	524
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	(1)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	31	159
Intérêts inscrits à l'actif au titre des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	3	2
Distributions sur les parts échangeables	74	73
Charges internes au titre de la location	2	2
Fonds provenant des activités d'exploitation	184 \$	175 \$